

À tous les citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Nazaire,

En vertu de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, la mairesse Johanne Lavoie dépose le rapport annuel de la municipalité de Saint-Nazaire exposant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2022.

1. Rapport financier au 31 décembre 2022

La municipalité a terminé l'année 2022 avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 74 482 \$ qui se détaille avec des revenus de 3 727 492 \$, des dépenses de 3 869 382 \$ et des affectations financières et remboursements de dette totalisant 216 372 \$. Une gestion serrée des finances publiques est effectuée par l'équipe municipale.

La municipalité dispose d'un excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 271 626 \$ et des excédents accumulés affectés dédiés à la valorisation du cœur du village de 138 129 \$, au stationnement de la maison du citoyen de 60 905 \$, à l'achat de membranes pour l'usine d'eau potable de 10 000 \$, à l'aménagement de la piste de vélo de montagne de 8 000 \$ et 62 000 \$ affectés au budget 2023 afin de diminuer le taux de taxation.

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2022 s'élève à 11 340 524 \$, duquel nous devons soustraire les subventions à recevoir du gouvernement au montant de 4 727 869 \$, ramenant la part devant être assumée par la municipalité à 6 669 011 \$.

2. Rapport du vérificateur externe

Le rapport financier 2022 consolidé a fait l'objet d'un audit par la firme « MNP S.E.N.C.R.L. ». Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Nazaire conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'auditeur indépendant émet également un rapport sur le taux global de taxation de la municipalité au 31 décembre 2022; ce taux étant de 1,3864 / 100 \$ d'évaluation, soit une diminution de 0,0243 \$ comparativement à l'année 2021, démontrant les efforts effectués afin de diminuer le taux de taxation. Le taux global de taxation représente les revenus de taxes totaux de la municipalité (taxes foncières et de services) divisé par l'évaluation foncière moyenne de l'année. Le rapport de l'auditeur indépendant indique que le taux global de taxation de l'exercice terminé au 31 décembre 2022 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences municipales.

3. Réalisations 2022

Parmi les projets réalisés en 2022, la municipalité a continué les démarches pour remplacer la conduite d'amenée d'eau brute municipale, a terminé les travaux d'alimentation en eau potable du secteur Bouchard, a démoli l'immeuble de l'ancienne salle de quilles en vue d'y aménager une aire de loisirs et sports multigénérationnelle au coût de 81 969 \$, a commencé les travaux

pour renforcer la structure de la salle le Rondin afin de la rouvrir le plus rapidement possible au coût de 250 905 \$ et a réalisé les travaux de réfection du stationnement de la maison du citoyen de l'aréna au coût de 236 472 \$.

À l'hiver 2023, la municipalité a effectué les travaux de réfection de la conduite d'amenée d'eau brute pour un montant estimé de 2 100 000 \$.

La municipalité travaille un projet de construction d'un édifice regroupant le garage municipal et la caserne de pompiers et l'aménagement d'un terrain de pickleball et d'un terrain de pétanque sur le terrain de l'ancienne salle de quilles.

4. Conclusion

L'année 2022 a apporté son lot de défis et a marqué le retour à la normale de la plupart des activités municipales. Le conseil municipal, les employés municipaux, les comités municipaux et nos précieux bénévoles dans le but d'offrir des services ainsi que des infrastructures de qualité aux citoyens et dynamiser la Municipalité. Je veux souligner l'implication du conseil municipal ainsi que le travail assidu et le dévouement de tous les employés(es) de la municipalité.

Finalement, je tiens à vous rappeler qu'une copie du rapport de la mairesse sera expédiée par la poste à tous les citoyens de Saint-Nazaire, publiée sur le site internet de la municipalité et qu'une copie sera affichée au bureau de la municipalité. Pour toutes questions ou informations, vous pourrez contacter le bureau de la municipalité et il nous fera plaisir de vous répondre.

Le 5 juin 2023

Johanne Lavoie, mairesse